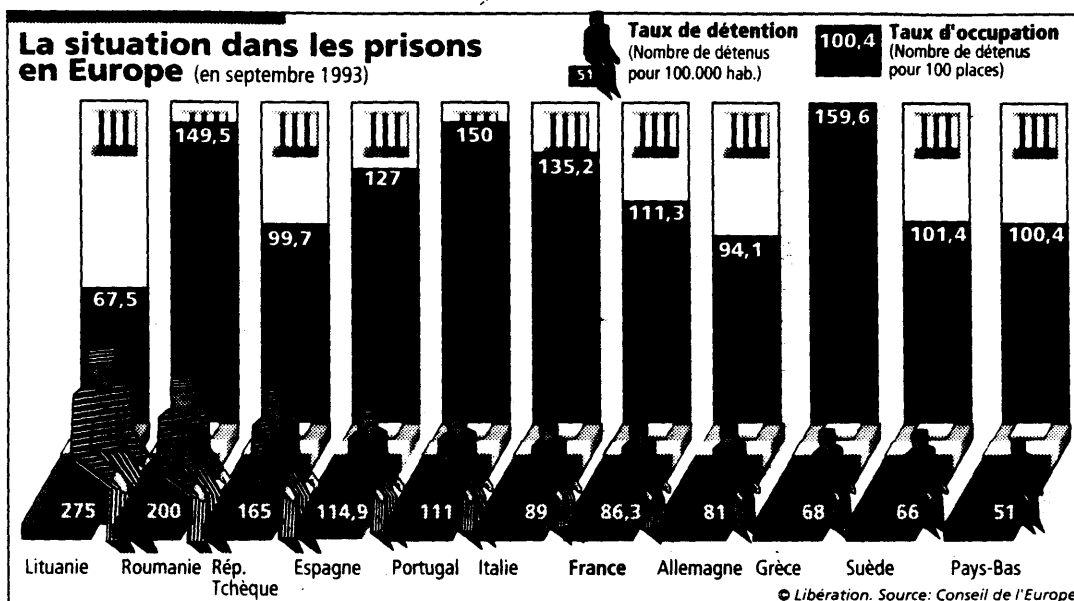


La situation se dégrade dans les prisons européennes



Strasbourg,
envoyé spécial

Le Conseil de l'Europe estime que les prisons européennes sont dangereusement surpeuplées. Dans une recommandation adoptée mercredi, les députés de l'Assemblée parlementaire appellent les 33 Etats membres de l'organisation paneuropéenne à limiter le recours à l'emprisonnement.

« Montrez-moi vos prisons et je vous dirais quel genre de gouvernement vous avez. » Si sir Winston Churchill, l'auteur de cet aphorisme, visitait aujourd'hui les prisons européennes, il pourrait s'interroger légitimement sur la nature démocratique des pays du vieux continent. Car l'état des lieux pénitentiaire dressé par le Conseil de l'Europe souligne la dérive sécuritaire des sociétés occidentales, le nombre de détenus étant à peu près partout en constante augmentation.

Ainsi, en Allemagne, 65.838 personnes étaient en prison en 1993 contre 52.076 en 1988. En France, ils étaient 51.134 en 1993 à être détenus contre 46.423

en 1988. En Espagne, 45.711 contre 29.344. Seuls deux pays membres du Conseil de l'Europe ont connu une diminution de leur population carcérale sur la période 1988-1993: le Royaume-Uni (53.345 contre 55.457) et... la Turquie (31.304 contre 51.810). Souvent, la surpopulation des prisons est due à un large recours à la « détention préventive ». Ainsi, entre 42 et 61% des détenus en France, en Italie, en Tchéquie, en Slovaquie, en Belgique, en Suisse et en Turquie sont en attente d'un jugement.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe estime, dans sa recommandation, que ce « net accroissement de la population carcérale résulte non seulement de l'augmentation de la criminalité – surtout de la violence et des infractions liées à la drogue – et donc de l'augmentation du nombre de condamnations, mais aussi de l'extension de l'échelle des peines et de l'allongement des peines de prison infligées par les tribunaux ». Les prisons se sont donc remplies, sans considération pour leur capacité réelle: « On ne trouve guère d'endroits en Europe où il y ait

assez de cellules pour faire face à l'accroissement de la population pénitentiaire. » Ainsi, dans une prison française, on a dénombré 591 prévenus et 172 condamnés pour une capacité de 337 détenus. Toujours dans l'Hexagone – dénoncé pour la vétusté de son système carcéral, de même que la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est, une prison de 1534 places est occupée par 1134 personnes en détention préventive et 1020 condamnés. Et la situation se dégrade partout: « Aux Pays-Bas, pays longtemps considéré comme un modèle, on envisage maintenant de mettre deux détenus par cellule », explique Hans Franck (socialiste, Suède) dans son rapport.

Outre les risques de mutineries ainsi engendrés, la recommandation du Conseil de l'Europe rappelle que ce surpeuplement rend « de plus en plus difficile, voire impossible, d'accorder une attention particulière et un traitement spécial à des catégories spécifiques et vulnérables de prisonniers comme les jeunes

délinquants, les détenus souffrant de troubles mentaux et les étrangers. Le surpeuplement signifie aussi que l'on s'occupe moins de chaque détenu, ce qui accroît le risque de récidive. » Soulignant que « la détention est un moyen onéreux de rendre les gens plus mauvais », Hans Franck rappelle une évidence: « L'emprisonnement, du fait de la privation de liberté, est en soi une punition. Les conditions de détention et les régimes pénitentiaires ne doivent donc pas aggraver la souffrance ainsi causée. » Afin de lutter contre le surpeuplement des prisons, l'Assemblée parlementaire demande donc aux Etats de limiter le recours à l'emprisonnement, de réduire la durée des peines, de développer les peines de substitution – y compris le contrôle électronique et la surveillance intensive – et les sanctions administratives et économiques ainsi que la décriminalisation de certaines infractions. Mais il ne s'agit là que d'une « supplique » sans force contraignante.

Jean QUATREMER